



AMBASSADE D'ISLANDE

52, Avenue Victor Hugo, 75016 Paris
Tél: 01 44 17 32 85, fax: 01 40 67 99 96
paris@mfa.is, www.iceland.is/fr

Paris, le 16 mai 2017
Réf: PAR17010011/21.X.001
LBS/--

A QUI DE DROIT

L'Ambassade d'Islande certifie par la présente, que les autorités islandaises acceptent comme document de voyage pour entrer en Islande, la carte nationale d'identité française, dont la durée de validité a été prolongée.

Il s'agit des cartes nationales d'identité françaises délivrées à des personnes majeures (plus de 18 ans) entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Ces cartes d'identité bénéficient d'une prolongation de validité de 5 ans supplémentaires, même si elles présentent facialement une date périmée.

Fait à Paris, le 16 mai 2017

Kristján Andri Stefánsson
Ambassadeur

